

Société de Tir Hautefort-Tourtoirac  
La Balayère  
24390 HAUTEFORT

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/08/2024 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « Société de Tir Hautefort- Tourtoirac ».

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les comptes.

Nous précisons que votre Association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos au 31/08/2024 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Nous avons effectué notre audit le 18/08/2024.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association.

À Hautefort le 18/08/2024

Gilbert LARRALLE



Alain BREGEGERE

